

ÖKK CASAMED HMO

Economiser intelligemment

ÖKK CASAMED HMO – LE PRINCIPE

ÖKK CASAMED HMO est un modèle de Managed Care qui a été créé par ÖKK et qui connaît un grand succès. Pour toute question médicale et en cas de problèmes médicaux, vous commencez toujours par consulter votre cabinet CASAMED HMO et vous l'informez que vous êtes affilié à l'assurance ÖKK CASAMED HMO.

CABINET HMO

ÖKK CASAMED HMO est affilié aux cabinets HMO de Sanacare. Les assurés CASAMED HMO bénéficient d'une couverture médicale de qualité élevée dans un cabinet de groupe moderne et en contrepartie de primes supportables (www.sanacare.ch).

EN CAS DE MALADIE, QUE FAIRE?

En tant qu'assuré ÖKK CASAMED HMO, votre première démarche est de vous adresser à votre cabinet CASAMED HMO en cas de problèmes de santé.



DELEGATION

Pour les traitements chez un autre médecin, chez un spécialiste ou dans un hôpital, vous avez besoin d'une délégation établie au préalable par votre cabinet CASAMED HMO. Les assurés ÖKK CASAMED HMO devront assumer eux-mêmes les coûts des traitements et des opérations qui auront été effectués sans délégation. En cas de récurrence, vous pouvez être transféré de ÖKK CASAMED HMO dans la variante d'assurance avec libre choix du médecin.

QUELS MÉDECINS POUVEZ-VOUS CONSULTER DIRECTEMENT?

Votre ophtalmologue
pour examens de contrôle.

Votre gynécologue
pour les examens de routine et pour le suivi en prévision d'un accouchement.

Votre pédiatre

jusqu'au 16^e anniversaire de l'enfant.

Informez ces spécialistes que vous avez conclu une assurance ÖKK CASAMED HMO. Pour d'autres examens ophtalmologiques, gynécologiques et pédiatriques ainsi que pour des traitements et des opérations, vous devez avoir été envoyé à ces spécialistes. Adressez-vous par conséquent auparavant à votre cabinet CASAMED HMO.

EN CAS D'URGENCE, QUE FAIRE?

En cas d'urgence, si vous ne pouvez pas consulter votre cabinet CASAMED HMO, adressez-vous au médecin des urgences, au médecin ou à l'hôpital le plus proche. Après le traitement d'urgence, informez votre cabinet CASAMED HMO et entretenez-vous des démarches ultérieures.

A QUI ADRESSER LA FACTURE DU MÉDECIN ET LES JUSTIFICATIFS POUR LES REMBOURSEMENTS?

Vous envoyez les factures de médecin et les justificatifs pour les remboursements à ÖKK.

SÉJOURS À L'ÉTRANGER ET DÉLAIS DE RÉSILIATION

En cas de séjour à l'étranger de plus de six mois, vous êtes automatiquement transféré de ÖKK CASAMED HMO dans la variante d'assurance avec libre choix du médecin pour la fin du mois en cours. Le passage de ÖKK CASAMED HMO dans cette variante d'assurance est possible pour la fin d'une année civile et moyennant un préavis de trois mois.

CONTACT ET CONSEIL

→ Votre cabinet HMO vous conseillera volontiers (au sujet des contacts, voir la police d'assurance).

RENSEIGNEMENTS À PROPOS DE L'ASSURANCE

→ Veuillez vous adresser à votre agence ÖKK (au sujet des contacts, voir la police d'assurance).